

ANNEXE VII

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VOLUMES DE BIOCARBURANTS DURABLES
INCORPORÉS EN USINE EXERCÉE DE RAFFINAGE
EN FONCTION DE LEUR DESTINATION**

ANNEE:				
	Total des sorties de biocarburants, reprises en colonne (g), (h) ou (i) de la comptabilité matières de biocarburants en usine exercée de raffinage (hl), majoré, le cas échéant, du montant figurant en colonne (d) du présent document, au titre du mois précédent	Volumes de biocarburants repris sur les certificats de teneur ou d'acquisition, émis au titre des sorties du mois (hl)	Volumes de biocarburants contenus dans les carburants : – destinés à des exportations, expéditions intracommunautaires, des opérations d'avitaillement, – ou qui, à l'issue d'opérations de manipulation, ne sont plus classés comme tels (hl)	Volumes de biocarburants incorporés dans des carburants, en stock dans l'usine exercée de raffinage à la fin du mois (hl)
	<i>(a)</i> (1)	<i>(b)</i>	<i>(c)</i> (2)	<i>(d)</i> (3)
JANVIER				
FEVRIER				
MARS				
AVRIL				
MAI				
JUIN				
JUILLET				
AOUT				
SEPTEMBRE				
OCTOBRE				
NOVEMBRE				
DECEMBRE				

Visa du service des douanes

Remarque:

Ce tableau récapitulatif doit être tenu par chaque raffineur. Il est servi chaque mois, par biocarburant, à l'appui des certificats d'acquisition ou de teneur en biocarburant durable et de la comptabilité matières de biocarburants et transmis au bureau de douanes de la raffinerie avec les certificats et la comptabilité matières d'incorporation de biocarburants durables.

(1) Se reporter aux volumes indiqués:

- en colonne (g) pour l'EMHV, l'EMHA, l'EMHU, l'EEAG, le bio-gazole obtenu par hydrotraitement (ex : HVO de type gazole) ou de synthèse, la bio-essence obtenue par hydrotraitement (ex : HVO de type essence) ou de synthèse, et le bio-méthanol.
- en colonne (h) pour le bio-ETBE, le bio-TAEE, le bio-MTBE et le bio-TAME;
- en colonne (i) pour le bio-éthanol.

(2) Cette colonne n'a pas à être servie lorsque le stockage des carburants destinés à l'exportation, l'expédition ou l'avitaillement est physiquement ségrégué.

En l'absence de ségrégation physique des carburants en fonction de leur destination, il convient de déterminer le volume de biocarburant durable contenu dans ces carburants, dont le taux d'incorporation correspond, conformément au paragraphe [55] de la présente instruction, au rapport entre les quantités de biocarburant incorporées et les quantités de carburant produites durant le mois dans l'usine exercée de raffinage.

Cette règle s'applique également aux carburants (superéthanol, supercarburants, gazole et GNR) contenant des biocarburants et qui, à l'issue d'opérations de manipulation, ne sont plus classés comme tels (ex: gazole déclassé en fioul domestique). En cas de bio-ETBE, le volume doit avoir été ramené à 47% vol. de bio-éthanol.

(3) $(d) = (a) - (b+c)$.

Cette formule n'est valable que pour une teneur en dénaturant dans la limite de 1% vol.

ANNEXE VII - EXEMPLE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VOLUMES DE BIOCARBURANTS DURABLES INCORPORÉS EN USINE EXERCÉE DE RAFFINAGE EN FONCTION DE LEUR DESTINATION

Exemple de tableau récapitulatif EMHV - Mois d'avril

1) Données :

- Sorties d'EMHV du mois d'avril : **21 000 hl** (voir colonne (g) de l'exemple de comptabilité matières EMAG de l'annexe VI ter)
- Émission de deux certificats de teneur pour **4 000 hl et 6 000 hl**
- Émission d'un certificat d'acquisition pour **3 000 hl**
- Exportation 15 000 hl de gazole B7 contenant **1 000 hl** d'EMHV

2) Établissement du tableau récapitulatif

- Colonne (a) :

Total des sorties de biocarburants reprises en colonne (g) de la comptabilité matières biocarburants en UE du mois d'avril + montant figurant en colonne (d) du tableau récapitulatif au titre du mois de mars : **21 000 + 1 000 = 22 000 hl**

- Colonne (b) :

Volumes de biocarburants repris sur les certificats de teneur ou d'acquisition, émis au titre du mois d'avril : **4 000 + 6 000 + 3 000 = 13 000 hl**

- Colonne (c) :

Volumes de biocarburants contenus dans le gazole exporté : **1 000 hl**

- Colonne (d) :

Volumes de biocarburants incorporés dans les carburants en stock à la fin du mois d'avril :
(a) – (b) - (c) = 22 000 - 13 000 - 1 000 = 8 000 hl

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VOLUMES DE BIOCARBURANTS DURABLES
INCORPORÉS EN USINE EXERCÉE DE RAFFINAGE
EN FONCTION DE LEUR DESTINATION**

EXEMPLE

ANNEE:				
	Total des sorties de biocarburants, reprises en colonne (g), (h) ou (i) de la comptabilité matières de biocarburants en usine exercée de raffinage (hl), majoré, le cas échéant, du montant figurant en colonne (d) du présent document, au titre du mois précédent	Volumes de biocarburants repris sur les certificats de teneur ou d'acquisition, émis au titre des sorties du mois (hl)	Volumes de biocarburants contenus dans les carburants : – destinés à des exportations, expéditions intracommunautaires, des opérations d'avitaillement, – ou qui, à l'issue d'opérations de manipulation, ne sont plus classés comme tels (hl)	Volumes de biocarburants incorporés dans des carburants, en stock dans l'usine exercée de raffinage à la fin du mois (hl)
	(a) (1)	(b)	(c) (2)	(d) (3)
JANVIER	17 000	17 000	0	0
FEVRIER	23 000	23 000	0	0
MARS	19 500	18 500	0	1 000
AVRIL	22 000	13 000	1 000	8 000
MAI				
JUIN				
JUILLET				
AOUT				
SEPTEMBRE				
OCTOBRE				
NOVEMBRE				
DECEMBRE				

Visa du service des douanes